

Contrat N°7 906 005

ANNULATION VOLS SECS

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIE		
GARANTIES	MONTANTS MAXIMUM	FRANCHISE
<u>FRAIS D'ANNULATION</u> A/ Annulation Motif médical de l'assuré son conjoint de droit ou de fait, ses ascendants ou descendants jusqu'au 2 ^{ème} degré, beaux-pères, belles-mères, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles B/ Annulation TOUTES CAUSES	Selon conditions du barème des frais d'annulation A et B/ 15 000 € par personne 135 000 € par événement	A/ 50 € par personne B/ 10% du montant des frais d'annulation mini 50 € par personne maxi 150 € par dossier
<u>RETOUR IMPOSSIBLE</u> Frais hôteliers à la fin du séjour initial	150 € par nuitée avec un maximum de 6 nuitées	Pas de franchise

Les garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ?**Pour bénéficier de l'assurance:**

☒ Adresser votre déclaration écrite dans les 5 jours ouvrés suite à la survenance de l'événement ou après la date de retour :

PRESENCE ASSISTANCE TOURISME
BP 2101
75771 PARIS CEDEX 16

par mail : relationclients@presenceassistance.com

☒ Pour un meilleur traitement de votre dossier, veuillez indiquer :

Votre numéro de contrat **7 906 005**

Et le motif précis de votre sinistre.